

E 4439

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2008-2009

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 avril 2009

Enregistré au Sénat le 27 avril 2009

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits DEC11/2009 à l'intérieur de la
Section III - Commission - du budget général pour 2009 (DNO).**



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 20 avril 2009
(OR. en)**

8651/09

FIN 128

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Madame Dalia GRYBAUSKAITE, membre de la Commission européenne
Date de réception: 20 avril 2009
Destinataire: Monsieur Miroslav KALOUSEK, président du Conseil de l'Union européenne
Objet: Proposition de virement de crédits DEC11/2009 à l'intérieur de la Section III -
Commission - du budget général pour 2009 (DNO)

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC11/2009.

p.j. : DEC11/2009



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

BUDG/A7/2009/D/3055

BRUXELLES, LE 08/04/2009

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2009
SECTION III - COMMISSION TITRES 15, 40

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 11/2009

DÉPENSES NON OBLIGATOIRES

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 4002 Réserves pour les interventions financières

POSTE - 40 02 41 01 Crédits dissociés (dépenses non obligatoires)

CE	- 1 000 000
CP	- 400 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 1502 Éducation et formation tout au long de la vie, notamment le multilinguisme

ARTICLE - 15 02 23 Action préparatoire - Programme de type 'Erasmus' pour les apprentis

CE	1 000 000
CP	400 000

INTRODUCTION

Au cours de la procédure budgétaire 2009, le Parlement Européen a renforcé la dotation de l'action préparatoire *Erasmus pour apprentis* (+1 M€ en crédits d'engagement, + 0,4 M€ en crédits de paiement) mais a placé les crédits en réserve afin de stimuler l'élaboration d'une base légale spécifique.

Comme indiqué par la Commission dans la lettre d'exécutabilité relative aux amendements proposés par le Parlement au projet de budget 2009 en date du 7 novembre 2008, il apparaît que l'action *d'Erasmus pour apprentis* peut être couverte par l'actuel sous-programme *Leonardo da Vinci* dans le cadre du programme d'action dans le domaine de l'Education et de la formation tout au long de la vie (Life Long Learning) adopté le 15 novembre 2006.

La mise en œuvre concrète des résultats des activités financées par le projet pilote et l'action préparatoire pourra être intégrée dans le volet du programme Life Long Learning consacré à Leonardo da Vinci. Une base légale spécifique n'apparaît donc pas nécessaire.

Dans ces conditions, la Commission propose la levée de réserve et la mise à disposition des crédits sur la ligne 15 02 23.

I. RENFORCEMENT

a) Intitulé de la ligne

15 02 23 - Action préparatoire - Programme de type 'Erasmus' pour les apprentis

b) Données chiffrées à la date du 24/03/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	p.m.	210 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
<hr/>		
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	0	210 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	201 425
<hr/>		
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0	8 575
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	1 000 000	408 575
7. Renforcement proposé	1 000 000	400 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	N/A	190,48%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 24/03/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Les discussions et travaux des dernières années au sujet de la mobilité des apprentis ont démontré le besoin de renforcer les partenariats dans la mobilité et le support qualitatif pour les parties prenantes, particulièrement dans les secteurs de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises.

La Commission envisage dès lors de créer un réseau durable d'acteurs et d'organisations compétents aidée d'une plateforme de support par interface pour les projets de mobilité destinés aux jeunes en formation initiale en alternance, y compris les apprentis.

Un appel à propositions sera lancé fin mai 2009 en vue de sélectionner un projet mettant en place ce réseau et cette plateforme.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

40 02 41 01 - Crédits dissociés (dépenses non obligatoires)

b) Données chiffrées à la date du 24/03/2009

	CE	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	114 629 250	5 726 000
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0	0
2. Virements	0	0
	<hr/>	<hr/>
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	114 629 250	5 726 000
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0	0
	<hr/>	<hr/>
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	114 629 250	5 726 000
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	113 629 250	5 326 000
7. Prélèvement proposé	1 000 000	400 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,87%	6,99%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport au crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CE	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0	0
2. Crédits disponibles à la date du 24/03/2009	0	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

d) Justification détaillée du prélèvement

(cf. Introduction)